

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 226

26 – DRÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS

Ventes et cessions

484 937 180 RCS Romans.

DEDALUS C&G.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 397000.00 EUR.

Adresse : ROVALTAIN - PARC DU 45 ÈME PARALLÈLE, 24 Rue Brillat Savarin, 26300 Châteauneuf-sur-Isère.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : DEDALUS France Société par actions au capital de 32 211 105,35 euros Siège social : 22, avenue Galilée 92350 LE PLESSIS-ROBINSON 319 557 237 RCS NANTERRE DEDALUS C&G Société par actions simplifiée au capital de 397 000,00 euros Siège social : Rovaltain - Parc du 45ème Parallèle - 24, rue Brillat Savarin - 26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE 484 937 180 RCS ROMANS AVIS DE PROJET DE TRAITE DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE DEDALUS C&G PAR DEDALUS FRANCE 1. Evaluation de l'actif et du passif de DEDALUS C&G dont la transmission à DEDALUS FRANCE est prévue : Montant de l'actif : 2 889 165,69 euros Montant du passif : 2 150 399,38 euros Soit un actif net de : 738 766,31 euros 2. Les conditions de la fusion ont été établies sur la base des éléments comptables de DEDALUS C&G et DEDALUS FRANCE clôturés au 31/12/2018 et d'une situation comptable intermédiaire de DEDALUS C&G au 30/09/2019, soit à une date antérieure de moins de 3 mois à celle du projet de traité de fusion. La situation intermédiaire a été établie par DEDALUS C&G selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018. 3. S'agissant de l'absorption d'une société contrôlée, les biens apportés sont évalués à leur valeur comptable conformément aux articles 710-1 et 720-1 du Plan comptable général. 4. La fusion prendra juridiquement effet au jour de la signature du traité de fusion définitif qui ne pourra avoir lieu qu'après la date la plus lointaine entre celles évoquées ci-après : soit 30 jours après la dernière parution au BODACC, soit 30 jours après le dernier dépôt au greffe du projet de traité de fusion. DEDALUS C&G sera dissoute de plein droit, sans liquidation, et DEDALUS FRANCE sera subrogée purement et simplement d'une façon générale dans tous les droits, actions, obligations et engagements de DEDALUS C&G, à la date de réalisation définitive de la fusion. Toutefois, la fusion prendra effet fiscalement et comptablement, de façon rétroactive au 1er janvier 2019. 5. DEDALUS FRANCE société absorbante détenant la totalité des actions de DEDALUS C&G, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 6. Dépôt du projet de traité de fusion Le projet de

traité de fusion établi le 7/11/2019 a été déposé : au greffe du tribunal de commerce de NANTERRE, le 13/11/2019 au nom de DEDALUS FRANCE, absorbante ; au greffe du tribunal de commerce de ROMANS, le 14/11/2019 au nom de DEDALUS C&G absorbée. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au Bodacc peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis. DEDALUS FRANCE, Le Directeur Général DEDALUS C&G, Le Directeur Général.

